

COMMISSION MEDICALE

Constitution et rôle de la commission médicale :

Docteur Sandrine Bickert, faisant fonction de médecin de ligue : non encore élue, dépôt de candidature à faire avant AG

Missions acceptées :

- Etude des dossiers de surclassements
- Expertise médicale sur sujet divers : pathologies médicales, sport-santé, nutrition, dopage...
- Suivi du pôle espoir de Sablé sur Sarthe
- Participation aux réunions nécessitant une expertise médicale et dans la mesure de mes possibilités

Missions refusées :

- Organisation de formations pour les arbitres, les encadrants
- Responsabilité de la couverture médicale des compétitions sur les pays de la Loire
- Participation à l'ensemble des réunions du comité directeur

Rapport d'activité de la saison 2018-2019 :

1. Dossiers de surclassements :

- Entre 10 et 20 dossiers traités ayant tous entraîné une autorisation de surclassement
- Quelques erreurs rencontrées: dossier incomplet par confusion entre électrocardiogramme (ECG) et échographie cardiaque
- Demande parfois en « urgence » nécessitant certainement une meilleure anticipation

2. Expertise médicale :

- Participation à la journée formation sport-santé des éducateurs le 26 janvier à Rezé
- Relecture et avis sur les fiches nutrition de la FFVB

3. Pôle Sablé sur Sarthe :

a. *Suivi médical des sportives :*

- Organisation de la visite d'entrée au pôle sur une journée (début juillet) au CH de Cholet
 - o Consultation médicale complète (morphologie, détection trouble de la vue...)
 - o Electrocardiogramme de repos
 - o Echographie cardiaque réalisée par cardiologue
- 4 passages sur site dans l'année avec consultation individuelle de chaque joueuse
 - o 2 visites médicales complètes
 - o ECG effectué grâce à un prêt d'appareil par mon mari et la présence d'un interne du CHU d'Angers
 - o Bandelette urinaire effectué grâce au prêt de réactifs par le CHU d'Angers et la présence d'un interne du CHU d'Angers
 - o 1 entretien diététique
 - o Consultations traumatologiques à la demande
- Suivi traumatologique
En dehors des journées de passage sur site, les sportives ont la possibilité de venir consulter au CHU d'Angers dans le service de médecine du sport avec possibilité d'examen échographique de l'appareil locomoteur
- Journée de détection du 15 mai 2019
 - o Présentation du suivi médical
 - o Médecin disponible pour les sportives du pôle si besoin de soins
 - o Médecin disponible pour les familles des jeunes postulantes si besoin de renseignements (pas de soin)
- **Problèmes rencontrés :**
 - o *Conflit entre le médecin et la famille sur une gestion médicale*
 - o *Manque de temps pour la gestion administrative du pôle, le retour vers les familles et le médecin traitant*

b. *Gestion du pôle :*

Le médecin du pôle est sous contrat avec le CHU et intervient dans le cadre d'une convention entre le CHU et la Ligue. Convention et contrat sont signés pour une année civile avec reconduction tacite.

En résumé : Le CHU délivre une facture à la ligue qui verse les fonds au CHU qui paie ensuite le médecin.

En pratique :

- L'an dernier la convention a été signée en novembre avec effet rétro-actif et j'ai été payée pour l'ensemble de l'année 2018 en novembre et décembre.
- Pour l'année 2019, la convention semble être signée par le CHU mais il reste le versant comptable qui n'est pas a priori finalisé.
- Concernant le contrat qui me lie avec le CHU, il est tacitement renouvelé pour 2019 et je devrais être payée comme l'an dernier avec effet rétro-actif !
- Frais de déplacement payés par la ligue sur facture.

Problèmes rencontrés :

- Absence de certitude sur le renouvellement de mon contrat avec le CHU pour 2020, le CHU avait pensé l'arrêter en 2019 mais ne l'a pas fait dans les temps.
- Le CHU doit revoir le montant de la prestation en fonction de mon changement de statut avec possibilité d'augmentation.

c. Vœux :

- Continuer sur une base plus cadrée, afin d'avoir une rémunération mensuelle !
- Rajouter 1 à 2 visites médicales au moins avec ECG sur un centre de médecine du sport (CH Laval ou CHU Angers) :
 - Pour être en règle avec les textes de loi qui imposent deux visites médicales par an
 - Pour être en règle avec la dissociation, médecin expert, médecin de pôle, médecin soignant. Pour l'instant je cumule les trois fonctions et cela ne permet pas un regard extérieur.
 - Ces deux points vont certainement augmenter le budget du « médical » : pour la visite au CHU il faut compter 25 à 30 euros la consultation et 14,26 euros l'ECG
- Achat de vélos de rééducation pour permettre la réathlétisation lors des problèmes de traumatologie.
- Créer une feuille de partage entre kiné, médecin, entraîneur pour optimiser le suivi des blessures et le respect des consignes.

Sandrine BICKERT